



Octobre 2025 - cours particuliers a domicile

L'ESSENTIEL	2
L'INTEGRALITE	3
Coordonnées personnelles	3
Tarifs	3
Tarif horaire	3
Stages vacances	3
Frais de déplacement	4
Frais de dossier	4
Assurance annulation facultative	4
Jours spéciaux	4
Offres	4
Moyens de paiement	5
Avantage fiscal	5
Avance immédiate du crédit d'impôt	5
En cas de modification ou d'annulation	6
Modifications	6
Annulations exceptionnelles par l'élève	6
Annulations répétées par l'élève	6
Assurance annulation facultative	7
Annulations par l'enseignant	7
Conditions météorologiques	7
Protection des données	7

- **Coordonnées personnelles** : le client doit fournir ses coordonnées (nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone) afin d'organiser les cours à domicile.
- **Tarif horaire** : 40 € par heure, pour une durée minimale d'1h par séance.
- **Frais de déplacement** : 0,20 €/km s'appliquent pour tout trajet supérieur à 20 km aller-retour depuis le siège d'ANIMA COURS.
- **Jours spéciaux** : les cours dispensés le dimanche et les jours fériés sont majorés de 50%.
- **Moyens de paiement** : ANIMA COURS accepte les espèces, chèques, virements, cartes bancaires, paiements mobiles (PayPal, Apple Pay, Lydia), CESU préfinancés et prélèvements via l'Urssaf (avance immédiate du crédit d'impôt).
- **Avantage fiscal** : dans le cadre du service à la personne, le client peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes versées (cours uniquement), dans la limite de 6 000 € par an.
- **Annulations par l'élève** : une annulation est autorisée sans frais sur une période de 6 mois glissants. Toute annulation supplémentaire doit être signalée au moins 24h à l'avance. Passé ce délai, le cours (et les éventuels frais de déplacement) est facturé.
- **Assurance annulation** : en souscrivant une assurance optionnelle (15 €/mois), l'élève peut annuler jusqu'à deux cours par mois sans frais.
- **Annulation par l'enseignant** : si un cours est annulé par l'enseignant, il est reporté dans la mesure du possible. En cas d'annulations répétées ou tardives, l'élève pourra bénéficier d'un dédommagement (non-facturation ou compensation).
- **Protection des données** : ANIMA COURS s'engage à protéger les données personnelles de ses clients conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

L'intégralité

Toute collaboration avec Antonio GONCALVES, dont le siège social est situé au 1, rue d'Alsace, 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, immatriculé au RCS d'Épinal sous le numéro 804 922 136 (déclaration SAP804922136), exerçant sous le nom commercial ANIMA COURS, implique l'acceptation des conditions générales relatives aux prestations de cours particuliers.

Coordonnées personnelles

Le client accepte de communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone) afin de faciliter la prise de contact avec l'enseignant et d'organiser sa venue à domicile.

Tarifs

Chaque heure de cours est facturée comme une unité complète. Pour des raisons d'organisation et de gestion du planning, un chronométrage strict n'est pas pratiqué. Une marge de tolérance d'environ cinq minutes est demandée, aussi bien en avance qu'en prolongation. Il est ainsi fréquent que le professeur accorde gracieusement quelques minutes supplémentaires sans supplément de facturation, notamment sur les retours de séance.

Tous les tarifs sont nets de taxe – TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Tous les tarifs sont susceptibles d'évoluer avec un préavis de 30 jours.

Tarif horaire

Le tarif horaire d'un cours particulier est de **40 €**.

Sauf cas exceptionnel, une séance ne peut être inférieure à 1 heure.

Ce tarif est éligible à l'avance immédiate du crédit d'impôt, voir page 5.

Stages vacances

Des stages individuels pendant les vacances scolaires peuvent vous être proposés avec un tarif préférentiel :

- **mini stage** : 3 heures / semaine : **102 € (soit -15%)**
- **stage consolidation** : 5 heures / semaine : **160 € (soit -20%)**
- **stage intensif réussite** : 10 heures / 2 semaines : **300 € (soit -25%)**

Ces tarifs sont éligibles à l'avance immédiate du crédit d'impôt, voir page 5.

Frais de déplacement

Des frais de déplacement de **0,20 €/km** s'appliquent pour toute distance supérieure à 20 km aller-retour entre le siège de l'entreprise et le domicile de l'élève (source : Google Maps).

Ce montant est facturé séparément, car il ne relève pas du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt.

Frais de dossier

Des frais d'ouverture de dossier de **9 €** s'appliquent pour tout nouvel élève.

Ce montant est facturé séparément, car il ne relève pas du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt.

Assurance annulation facultative

Une assurance annulation est proposée au tarif de **15 € / mois**. Détails en page 6.

Ce montant est facturé séparément, car il ne relève pas du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt.

Jours spéciaux

Les cours dispensés les dimanches et jours fériés sont majorés de **50 %**.

Offres

- La première heure est offerte (une par foyer).
- En cas de parrainage d'un proche, le client (parrain) bénéficiera d'une heure offerte. Le client (parrainé) bénéficiera de sa première heure offerte.
- Lorsque trois élèves ou plus d'un même foyer bénéficient de cours particuliers, ANIMA COURS applique une remise de 10 % sur le montant total de la facture.



Apprendre une langue étrangère avec ANIMA COURS permet de profiter d'un avantage exclusif : un accès illimité offert à une formule équivalente à Super **duolingo**! Vies illimitées, entraînement sans interruption, et un suivi personnalisé à distance par le professeur. La motivation est entre vos mains, l'accompagnement entre les nôtres.

Moyens de paiement

La société ANIMA COURS accepte les moyens de paiement suivants : espèces, chèques, cartes bancaires (Visa, Mastercard, American Express), virements, paiements mobiles (PayPal, Apple Pay, Lydia), CESAU préfinancés, ainsi que les prélèvements via l'Urssaf dans le cadre de l'avance immédiate du crédit d'impôt. Ce dernier étant privilégié pour les cours particuliers.

Avantage fiscal

Dans le cadre des services à la personne, le client peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes versées à la société (cours particuliers uniquement), conformément à l'article 199 sexdecies du Code général des impôts. Le client doit être fiscalement domicilié en France et avoir effectué au moins une déclaration fiscale. Une attestation annuelle des montants versés à la société est remise en fin d'année et devra être jointe à la déclaration annuelle de revenus.

Avance immédiate du crédit d'impôt

L'habilitation d'ANIMA COURS à l'avance immédiate du crédit d'impôt permet au client de bénéficier de cet avantage fiscal pour chaque cours particulier. Cette option, proposée gratuitement par l'Urssaf et les Finances Publiques, est facultative. Le client doit en faire la demande auprès d'ANIMA COURS, qui l'inscrira sur la plateforme www.particulier.urssaf.fr.

Pour procéder à cette inscription, le client accepte que les données personnelles suivantes soient transmises à l'Urssaf : civilité, nom d'usage, nom de naissance, date et lieu de naissance (ville et pays), adresse postale, IBAN et BIC, numéro de téléphone et adresse e-mail.

Après réception d'un e-mail de confirmation, le client devra valider et finaliser son inscription sur la plateforme www.particulier.urssaf.fr.

ANIMA COURS émettra ensuite une facture mensuelle que le client devra valider sous 48 heures. En l'absence d'action de sa part, la facture sera automatiquement validée, et il sera débité de 50 % du montant. Le prestataire, quant à lui, recevra l'intégralité de la facture grâce au crédit d'impôt du client.

À noter que le crédit d'impôt est limité à 6 000 € par an (soit 12 000 € de dépenses). En cas de dépassement, le client devra régler l'intégralité de la facture.

En cas de modification ou d'annulation

Chez ANIMA COURS, nous sommes convaincus que la régularité des cours est essentielle pour assurer la progression pédagogique des élèves. Ainsi, lorsque l'élève réserve un créneau hebdomadaire, il s'engage non seulement à honorer cette présence de manière régulière, mais aussi à respecter les règles concernant les modifications et les annulations.

Modifications

Chaque créneau réservé représente un temps organisé, préparé et consacré par l'enseignant. Toute modification (déplacement ou réduction du cours) doit donc être communiquée **au minimum 24 heures à l'avance**. En cas de demande tardive, le cours sera facturé dans son intégralité.

Annulations exceptionnelles par l'élève

Les annulations doivent rester exceptionnelles. Notre **garantie souplesse** vous octroie une tolérance pour une annulation sans conséquence sur une période de 6 mois glissants. Pour toute annulation supplémentaire, l'élève doit impérativement prévenir l'enseignant au plus tard **24 heures avant le cours** concerné. En cas de non-respect de ce délai, le cours sera facturé dans son intégralité ainsi que des frais de déplacement s'ils ont lieu. Cette mesure vise à compenser le temps réservé par l'enseignant, qui ne pourra pas remplacer ce créneau dans un délai aussi court. Elle garantit la continuité des revenus de l'enseignant, mais aussi souligne l'importance de l'engagement de l'élève. Cela permet de valoriser le temps et la préparation fournis par l'enseignant.

Annulations répétées par l'élève

En cas d'annulations jugées excessives ou d'absences prolongées, ANIMA COURS se réserve le droit de réexaminer l'engagement de l'élève. Si ces absences nuisent à la régularité du suivi pédagogique, ANIMA COURS pourra mettre fin aux services fournis à l'élève concerné et réattribuer le créneau à un autre élève. Cette décision est prise dans l'intérêt de maintenir une cohérence pédagogique, de garantir un usage optimal des ressources pédagogiques et d'assurer un revenu continu à l'enseignant.

ANIMA COURS se réserve le droit de mettre fin à ses services à tout moment.

Assurance annulation facultative

Il est possible à tout moment d'opter pour une **assurance annulation**. Cette assurance permet de couvrir toute annulation de dernière minute, sans application de frais ni facturation du cours annulé (jusqu'à deux fois par mois). En optant pour cette assurance, l'élève bénéficie d'une flexibilité accrue en cas d'imprévu. Tarif en page 4.

Annulations par l'enseignant

Dans le cas où l'enseignant se voit contraint d'annuler un cours, ANIMA COURS s'engage à informer l'élève le plus rapidement possible et à proposer un report de la séance à une date ultérieure. Si l'élève ne peut pas assister à la nouvelle date proposée, si l'annulation intervient trop tardivement et si ces annulations deviennent régulières, l'élève pourra être **dédommagé**. Ce dédommagement pourra prendre la forme d'une non-facturation du cours et d'une compensation tarifaire. Il s'agit de la **garantie dédommagement**.

Conditions météorologiques

En cas de conditions météorologiques rendant le déplacement difficile, aucun frais d'annulation ne sera appliqué, et une solution en visioconférence pourra être proposée afin d'assurer le cours.

Protection des données

ANIMA COURS s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Le souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ce droit en contactant Antonio GONCALVES à l'adresse suivante : 1, rue d'Alsace, 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, ou par e-mail à anima.cours@orange.fr.

